

**Séance du 6 avril 2017**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 31 mars 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, M. Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Juzan à Mme Duhart, M. Salanne à Mme Durruty, Mme Taieb à Mme Castel, Mme Candillier à M. Arcouet, M. Laiguillon à M. Salducci, Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa.

**EXCUSES** : M. Boutonnet.

**SECRETAIRE** : Mme Belbaraka.

M. Ugalde présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FONCIER** – Convention de mise à disposition de locaux à l'association KILIKA à la médiathèque des Hauts de Sainte-Croix située 34, place des Gascons.

Ayant répondu à l'invitation de la Scène Nationale du Sud-Aquitain pour sa manifestation des Maimorables, l'association des Grandes Personnes d'Aubervilliers avait mis en place courant 2013 une résidence artistique dans le quartier des Hauts de Sainte-Croix, sous forme d'ateliers participatifs, ouverts à tous, au cours desquels sont fabriquées des marionnettes géantes.

Fortes de cette expérience, quelques personnes ayant participé à ces ateliers se sont regroupées et ont créé quelques mois plus tard l'association KILIKA avec la volonté de maintenir, développer et partager les techniques de fabrication de marionnettes en

sensibilisant les habitants du quartier à la création artistique, au faire ensemble et à la valorisation de chacun.

Avec le soutien de la ville de Bayonne et du GIP-DSU de l'agglomération bayonnaise, l'association KILIKA met ainsi en place des ateliers collectifs et participatifs pour créer de nouvelles marionnettes et organise des déambulations à l'occasion des fêtes de quartiers, de villages ou de festivals.

Dans le cadre de ses activités, l'association KILIKA a fait part de la nécessité de pouvoir utiliser un lieu aux fins d'entreposer ses marionnettes et matériels.

Le local situé au sous-sol de la médiathèque des Hauts de Sainte-Croix, 34 place des Gascons étant libre de toute occupation, la ville de Bayonne a donc proposé sa mise à disposition.

Le futur bénéficiaire a accepté cette opportunité sur la base d'une convention dont les caractéristiques sont les suivantes :

- occupation à titre gratuit eu égard au fait que l'association KILIKA, constituée exclusivement de bénévoles dispose de ressources financières très faibles, de la vacance de ce bien anciennement utilisé par les services de la médiathèque,
- durée de la convention : une année à compter de sa signature, renouvelable par tacite reconduction pour une même période.

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer dans les conditions ci-dessus énoncées la convention de mise à disposition avec l'association KILIKA ci-annexée.

Adopté à l'unanimité.

Mme Wagner ne prend pas part au vote.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ  
CONFORME AU REGISTRE  
Par délégation du Maire,  
Dominique Foulon  
Directeur général adjoint